



---

## Conseil d'administration – Compte-rendu

---

### Présents :

Didier DELIGNIERES (Montpellier), Yannick VANPOULLE (Lyon), Aurélien PICHON (Poitiers), Michèle SCHWARTZ-MEREY (Nancy), Philippe MATHÉ (Angers), Hugues ROLAN (Paris XIII Nord Bobigny), Sophie ANTOINE-JONVILLE (Pointe à Pitre), Pierre BAVAZZANO (Chambéry), Lionel CROGNIER (Dijon), Guillaume PENEL (Lille), Thierry MAQUET (Paris-Est Créteil), Tarak DRISS (Paris X Nanterre La Défense), Jean Paul DOUTRELOUX (Toulouse).

### Invités :

Mathias GOASMAT (ANESTAPS), Léa GAGET (ANESTAPS).

### Excusés :

Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK (Limoges), Arnaud GUEVEL (Nantes), Serge COLSON (Nice).

### Ordre du jour

	Pages
<b>Les questions ParcoursSup</b>	<b>2</b>
Classement des candidats	2
Parcours adaptés	3
Mouvements dans les universités, position de la C3D	3
<b>La professionnalisation</b>	<b>4</b>
Signature du contrat avec le GAREF	4
Chargé de mission Professionnalisation C3D	4
<b>Les dossiers thématiques C3D</b>	<b>5</b>
Rencontre COJO / STAPS, engagement des étudiants	5
Convention Football	5
Épreuve de sauvetage académique	6
Questionnaire Recherche	6
Proposition Revue EPS	7
UNESS, pilotage et cotisation	7
<b>La vie de la C3D</b>	<b>8</b>
Préparation du Séminaire de juin 2018	8
Site C3D	9
CD5	9
Convention STAPS Pharmacie	9
L'organisation des CA	10
<b>Décisions et actions à mener</b>	<b>10</b>





## Les questions Parcoursup

### **Classement des candidats :**

L'algorithme proposé semble bien fonctionner. Il a fallu corriger certaines erreurs et rectifier suite aux évolutions de Parcoursup. Certains ont eu des problèmes de paramétrage, liés à des cases cochées par erreur. Cependant tous les directeurs ne se sont pas encore manifestés. Bordeaux a annoncé passer par le module d'aide à la décision, sous la pression de l'université. Nous n'avons pas d'autre retour de ce type

Les derniers aménagement (version 5 du fichier Parcoursup) ont visé à rétablir l'équilibre de la compétence 3 vis à vis des autres, en lui permettant de se scorer réellement de 0 à 30, et à éviter de survaloriser la Fiche Avenir. Elle apparaît maintenant comme un facteur de pondération, sa moyenne étant notamment beaucoup plus élevée que les quatre compétences.

Les commissions doivent se concentrer sur la vérification des pièces attachées. Il devrait suffire de vérifier les pièces les plus valorisées sur les trois questions spécifiques. Les erreurs semblent peu nombreuses et il suffit en général de rétrograder d'un niveau la réponse donnée par le candidat. On a noté à Montpellier un certain nombre d'inversion de pièces jointes. Il faudra être plus explicite l'année prochaine.

Les sportifs de haut-niveau : sont-ils en soi prioritaires ? Ceci dépend-il de leur projet ? Comment assurer leur admission ? Cela devra être précisé en terme d'investissement pour l'année prochaine.

Une position nationale est-elle possible ? On ne peut plus dans la logique Parcoursup avoir des places réservées, le traitement ne peut être qu'identique à celui des autres candidats pour le classement. Il y aura nécessité de les remonter dans le classement (notamment au regard de leur manque de disponibilité pour les compétences citoyennes) dès lors que le double projet est viable.

Il restera plusieurs opérations à réaliser :

- *la déclaration de l'aménagement* pour les OUI SI (onglet « Candidatures>Aménagement »). Il faut à ce niveau dire si l'on est dans un aménagement de type 1 (sans allongement de la durée de formation) ou de type 2 (une année de formation supplémentaire). On doit également proposer un codage de cet aménagement (de 2 à 10 caractères, ne contenant que des majuscules non accentuées et des chiffres).

- *la remontée du classement* (onglet « Candidatures>Classement par fichier »). Les candidats ENCF peuvent être supprimés. Le classement doit apparaître sans ex-aequo dans la colonne Classement. Le code d'aménagement doit lui apparaître dans la colonne correspondante, avec le code défini précédemment.

- *la déclaration des données d'appel* : La plateforme Parcoursup fera des propositions à un certain nombre de candidats sur la base des données d'appel définies par l'établissement pour ses formations. Ces données d'appel comprennent le nombre de candidats à appeler, et éventuellement le rang du dernier candidat à appeler. Ceci devrait être fait par les universités.

Le nombre de candidats à appeler correspond au nombre de places augmenté d'un éventuel taux de surbooking permettant de se prémunir d'un certain nombre de candidats qui déclinent la proposition de cette formation. Le surbooking est plafonné à 20%, sauf dérogation décidée par le président d'université (Licences et DUT) ou le recteur. Le nombre de candidats à appeler est modifiable tous les jours par la personne qui dispose des droits de mise à jour.

Enfin le chef d'établissement peut décider de gérer l'appel de candidats sur la base d'un rang d'appel qui excède le nombre de candidats à appeler.

À noter que le *pointage des dossiers* n'est nécessaire que pour les formations requérant des pièces non dématérialisées.



Pour les *candidats extérieurs*, la décision sera prise par le recteur. Le Ministère comprend que pour les filières en tension, les apports hors académie constituent une difficulté supplémentaire (exemple Poitiers : 68% de demandes extérieures provenant de Bordeaux).

La version définitive du fichier de classement des candidatures à l'inscription en L1 STAPS sera adressée dès le 3 mai 2018 à toutes les composantes STAPS. Elle sera accompagnée du mode d'emploi et de la grille d'évaluation définitive.

## Parcours adaptés

Le CA propose de déterminer la barre des OUI SI sur les scores des deux premières compétences (par exemple une somme C1+C2 inférieure à 10 pourrait déboucher sur la proposition d'un parcours adapté). Cette proposition vise à cibler plus précisément que ne le ferait le score global les causes d'échec en L1. Il semble par contre difficile de fixer un seuil national, dans la mesure où la prise en compte des parcours adaptés dépend de moyens localement mis à disposition et des politiques des universités.

## Mouvements dans les universités, position de la C3D

Le mouvement dans les universités se situe dans une opposition totale à la loi ORE. La C3D a été ciblée par quelques attaques sur les réseaux sociaux. On nous reproche par exemple d'être responsables de l'apaisement social dans les UFR STAPS, de ne viser qu'une formation utilitariste et professionnalisante, de ne pas être capables de communiquer sur les capacités d'accueil et les moyens, de proposer un mode de traitement des candidatures incompréhensible, ou trop linéaire, ou ne correspondant pas aux attendus, etc.

La C3D a travaillé dès l'origine sur les principes qui sous-tendent cette loi, et en a même inspiré certains aspects. Il est sans doute nécessaire de rappeler les principes qui ont guidé nos positionnements depuis le séminaire de Rodez.

Notre position a été avant tout déterminée par les caractéristiques de nos formations. La tension était telle en STAPS que le dépassement du tirage au sort était devenu essentiel. Nous avons également mis en avant le taux d'échec important en L1 (on peut noter qu'à ce niveau notre taux d'échec n'était cependant pas plus élevé que dans les autres disciplines ...). Nous avons insisté sur le fait que le processus d'affectation par étude de dossiers ne pouvait se concevoir que parallèlement à un accroissement des capacités d'accueil et à une diversification des voies de réussite. Nous avons proposé des attendus larges, scolaires et extra-scolaires, et mis en place les conditions de leur évaluation.

Les STAPS (et l'ANESTAPS) sont quelque peu en décalage par rapport au mouvement actuel.

Didier Delignières prépare une réponse à ces remarques. Elle sera publiée postérieurement à la mise en œuvre du classement par les UFR.

Des incertitudes persistent encore sur le nombre de places supplémentaires (en lien avec les disponibilités des installations et les propositions de postes). On ne peut dire encore si les 3500 places supplémentaires prévisionnelles seront bien effectives. L'antenne de Vichy devrait ouvrir.



## **La professionnalisation**

### **Signature du contrat avec le GAREF**

Le contrat de collaboration entre le C3D et le GAREF (Groupe d'Analyse de la Relation Emploi Formation dans le champ des activités physiques et sportives) relatif à l'enquête sur l'insertion des diplômés en STAPS (cf. CR du CA du 14 mars 2018) est en cours de signature.

Un courriel présentant cette enquête a été adressé à l'ensemble de la C3D par Didier Delignières le 26 avril dernier.

Celui-ci a suscité des remarques de la part de l'université de Poitiers concernant la diffusion à des tiers des adresses e-mail. Yannick Vanpouille préconise de réaliser l'enquête à partir des listes des étudiants inscrits (cf. mail du 02/05) sans passer par les services centraux des universités et prend contact avec Cécile Collinet à cet effet.

Dernière minute : Didier Delignières vient d'être destinataire d'un courrier du RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur. RESOSUP propose de rencontrer la C3D afin « de voir ensemble comment nous pouvons faire converger nos dispositifs pour répondre efficacement aux besoins de chacun » (cf. annexe 1).

Dans cette perspective d'insertion professionnelle, Guillaume Penel fait part de sa participation le mardi 10 avril 2018 au séminaire de lancement du projet de « Vision prospective partagée des emplois et des compétences pour les métiers du sport » initié par France Stratégie et le CEREQ (cf. présentation en annexe 2). Des réunions seront programmées à cet effet auxquelles la C3D sera invitée. Un rapport devra être remis à l'automne 2018.

Yannick Vanpouille informe les membres du CA qu'il a aussi été contacté par France Stratégie au titre de la C3D.

Enfin la direction des sports a de son côté invité Didier Delignières et Philippe Mathé à la journée thématique de travaux consacrée aux questions des « Moyens du Développement » qui se déroulera le 1er juin à Poitiers. Ce séminaire porte particulièrement sur les questions emploi et formation. Aurélien Pichon, Philippe Mathé et Yannick Vanpouille seront présents. Stéphane Bellard (Nantes) est aussi contacté pour participer à cette journée.

### **Chargé de mission Professionnalisation C3D**

Yannick Vanpouille présente le document de cahier des charges d'un chargé de mission Professionnalisation pour la C3D (cf. annexe 3). La mission est d'une durée de deux années et elle distingue deux volets :

- 1- Structuration de la politique de la C3D dans ses relations aux partenaires sociaux et institutionnels au niveau Français et Européen ;
- 2- Accompagnement et dynamisation de la structuration de la politique emploi- formation de la C3D.

Ce cahier des charges est susceptible d'engager la politique de la C3D pour 2 ans et devra être mis en correspondance avec les travaux du prochain séminaire.

Il conviendrait donc de distinguer deux appels d'offre (une par volet), le mieux étant de pouvoir le confier au même cabinet conseil.

Aurélien Pichon fait remarquer qu'il y a là recours à deux métiers différents et que le second ne saurait être confié à un cabinet conseil dans la mesure où il impacte au plus près la politique de la C3D. Aussi le conseil d'administration a estimé que la première partie du cahier des charges pouvait être confiée à un cabinet conseil, Yannick Vanpouille et Guillaume Penel se chargent de cette prospection alors que la seconde partie devrait revenir à un chargé de mission.



Pour la prospection d'un cabinet conseil, Alain Ferrand de Poitiers sera également sollicité. L'échéance est celle du séminaire de juin pour le choix du cabinet conseil.

Afin de bien se mettre d'accord sur le cahier des charges, Yannick Vanpouille propose d'un comité de lecture soit constitué. En vue de préciser le cahier des charges de la Mission Professionnalisation C3D, sa relecture aura pour objectif de le préciser tant d'un point de vue technique et partenarial que de celui des orientations politiques qu'il induit pour la C3D. La relecture s'attachera également à la mise en forme et à la lisibilité du document.

Le comité de lecture sera composé de Lionel Crognier, Aurélien Pichon, Jean-Paul Doutreloux, Michèle Schwartz-Mérey et de Yannick Vanpouille. Stéphane Bellard peut également être sollicité sur ce sujet. Philippe Mathé se charge de le contacter.

La relecture du cahier des charges est à faire pour le 18 mai prochain en vue d'engager une première étape opérationnelle lors du séminaire de juin.

## **Les dossiers thématiques C3D**

### **Rencontre COJO / STAPS, engagement des étudiants**

Le département STAPS de Bobigny a accueilli une délégation du COJO le 12 avril dernier. L'objet de la rencontre en présence de Tony Estanguet et de Martin Fourcade était d'évoquer l'implication potentielle des étudiants STAPS volontaires dans le projet JO 2024.

Deux perspectives sont envisagées :

1. un facebook live de la rencontre du jeudi 12 avril va être mis en place par le COJO (diffuseur), le lien sera transmis par Hugues Roland pour être diffusé aux étudiants.
2. un échange est à organiser avec le COJO afin de préciser les contours de l'implication des étudiants STAPS dans le projet JO 2024, notamment à partir de propositions concrètes (cf. dernières mobilisations en hand et rugby).

Tony Estanguet est d'accord pour rencontrer la C3D. Hugues Roland s'attache à organiser cette rencontre lors du CA de Nice (lundi 11 juin 2018).

### **Convention Football**

La ligue de football d'Île de France a proposé, comme bien d'autres ligues, d'établir des liens entre la formation fédérale (déléguée aux ligues) dans le cadre de leur plan national piloté par l'IFF (institut de formation du football) et les formations STAPS (cf. annexe 4). La porte d'entrée dans la discussion est celle des contenus déjà présents dans les cursus STAPS, la fédération de football ne transigeant pas sur ses propres contenus. L'enjeu est celui d'une double diplomation pour les étudiants (STAPS et fédérale).

La mise en place d'un tel partenariat suppose tout d'abord que la fédération abaisse de façon significative ses coûts de formation compte-tenu de l'implication STAPS attendue. Plusieurs fédérations sportives s'engageant dans cette voie, les STAPS ont tout intérêt à devenir un partenaire « central » de ce mouvement. Pour autant, les négociations doivent-elles être menées au niveau local ou au niveau national ?

Lionel Crognier rappelle que cette démarche est à l'opposé de celle menée par la C3D depuis plusieurs années. Toutefois, ici c'est la DTN qui a missionné les ligues pour démarcher les UFR.



En synthèse :

Une démarche de rencontre à l'appui des expériences en cours de la DTN est à construire dans la perspective d'une convention cadre nationale. Jean-Paul PERON peut être une personne ressource à cet effet. Lionel Crognier le démarche en vue d'un missionnement officiel C3D.

## Épreuve de sauvetage académique

Le groupe technique Sauvetage s'est à nouveau réuni le 27 avril dernier. La définition de l'épreuve progresse et s'oriente vers les points essentiels suivants :

- une augmentation de sa durée,
- deux immersions à 7m50 plutôt qu'une seule à 15m,
- un rapport au temps moins contraignant, l'enjeu est bien de ramener le mannequin et sauver,

Les points encore en discussion

- la position du dos du mannequin (orienté vers buste du sauveteur),
- la profondeur des bassins en vue de rendre plus équitable l'épreuve (une profondeur de 2m20 à 3m est privilégiée).

Cette nouvelle épreuve qui s'avère plus exigeante que celle actuellement en cours, nécessitera une véritable formation en STAPS. Elle concernera toutes les filières et pas seulement les étudiants inscrits en Licence Éducation et motricité. Une épreuve complémentaire sera organisée en Master 1.

La convention envisagée (cf. CR CA du 14 mars 2018) serait signée par la DGSIP et les STAPS. Elle mentionnera les personnes habilitées à faire passer l'épreuve.

La mise en œuvre de l'épreuve est envisagée à partir de la rentrée 2019. Une période transitoire avec maintien des anciennes attestations est envisagée, notamment pour les candidats au concours interne.

Une communication conjointe MEN / C3D STAPS est à prévoir. André Canvel a exprimé le souhait d'être reçu par la C3D. Une proposition de rencontre lui sera faite pour le séminaire de juin. Hugues Roland prend contact avec André Canvel.

## Questionnaire Recherche

Afin de remettre à jour l'annuaire de la recherche en STAPS et de compléter ce dernier sur les plateformes technologiques disponibles. Aurélien Pichon fait une deuxième relance auprès des composantes afin que le questionnaire soit complété par chacune. Le lien est le suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/1v6QWFb1yq15Th3krS0MllaMPwBUElMiDoepLGffVXbk/edit>

Le questionnaire interroge également les relations que les chercheurs en STAPS mettent en œuvre pour le développement du sport de haut niveau.

Par ailleurs, Aurélien Pichon informe le CA d'un contact de France Stratégie intéressée par la date de publication des résultats de cette enquête.



## Proposition Revue EPS

La Revue EPS propose de confier à la C3D la rédaction d'un dossier consacré à la rentrée en STAPS dans le numéro à paraître en septembre 2018.

- Pour la C3D, cette proposition donnera un espace conséquent (12-15 pages) d'explicitation des réalités actuelles et des enjeux (recrutement, sélection, mentions, nouvelles maquettes, diplômes-métiers-professionnalisation, insertion, ...).
- Pour la revue, elle constituera un numéro attractif de rentrée pour les étudiants et les enseignants.

Le conseil d'administration donne son accord pour cette production.

Les textes sont à réaliser pour le début du mois de juillet en vue d'un bouclage à la mi-juillet. Le numéro se composera de 15 à 20 pages (4000 signes espaces compris par page). L'organisation du dossier pourrait être la suivante :

- Un article Parcoursup, explication de la démarche C3D (4, 5 pages - Didier Delignières)
- La C3D, qu'est-ce que c'est, notamment dans sa contribution actuelle ? (1 page - Didier Delignières et Philippe Mathé)
- La professionnalisation (4-5 page - Yannick Vanpouille)
- La recherche en STAPS (2 pages - Aurélien Pichon et Tarak Driss)
- Les relations avec les fédérations (1 page - Lionel Crognier)
- Le Master MEEF et la formation des enseignants (Hugues Rolan – Didier Delignières)
- Le Sport santé (2 pages - Claire Perrin)
- ANESTAPS, en clôture de dossier (1 page - Mathias Goasmat)

L'élargissement des signataires est évidemment possible. Il faudra également récupérer des photos libres de droits. Didier Delignières précisera très prochainement la commande.

## UNESS, pilotage et cotisation

Aurélien Pichon fait part de son interrogation « *sur le pilotage unidirectionnel et sans avis de la C3D et des composantes concernées qui doivent payer leur cotisation* ».

Didier Delignières rappelle que si Henry BENOIT est le représentant C3D auprès de l'UV2S, nous ne lui avons pas demandé pour autant de nous rendre compte.

Michèle Schwartz-Mérey signale que si le correspondant STAPS parle au nom de la C3D, alors quel lien doit-il avoir avec la C3D ?

Yannick Vanpouille précise que le conseil d'administration de l'UNESS a été repris par les médecins.

Le CA de la C3D décide d'inviter Henry BENOIT à son prochain conseil d'administration afin de faire un point d'étape sur le fonctionnement et les orientations et le fonctionnement de l'UNESS (notamment en apportant quelques explications à la cotisation de 9 € demandée pour chaque étudiant STAPS).

Aurélien prend contact avec Henry BENOIT.



## La vie de la C3D

### Préparation du Séminaire de juin 2018

Le conseil d'administration du 11 juin se tiendra à l'UFR STAPS et le séminaire sur le Campus Saint Jean d'Angély - Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud-Est.

La gestion de la restauration reste classique. Les repas de midi seront pris individuellement en charge, le repas de gala reste à valider avec Serge Colson. Un bon de commande sera édité pour le repas de gala et la participation pour la prise en charge des pauses (contribution de 15 €).

Les propositions de points à porter à l'ordre du jour ont été les suivants :

- Un **Bilan/Projection ParcoursSup** : les places et postes à la rentrée 2018 (DD), les parcours Oui Si (synthèse préalable Jean-Paul D.), les perspectives pour la campagne 2019, le portail commun, ... ;
- Un point sur les parcours kiné au regard de la mise en place de ParcoursSup et des évolutions PACES ;
- La **Professionnalisation en STAPS** (4 thématiques, YVP) :
  - o Recrutement de rentrée et parcours sup plus parcours adaptés: collaborateur licence.
    - Bilan et perspectives pour optimisation parcours sup
    - Projets avec les oui si : conditions de mise en œuvre et difficultés
  - o Professionnalisation et nouvelles formations : collaborateur professionnalisation.
    - Parcours sup et sélection en deust
    - Référentiel formation, blocs de compétence et réseaux nationaux.
    - Cohérence deug- deust.
    - Mise en place des copil et construction des référentiels d'activités pour les formations
  - o Flexibilité des parcours de formation et passerelles entre licence académique et entre formation pro entre elles et avec formation académique
  - o Gouvernance interne des staps (en avec les directions administratives) ;
- L'évolution de **l'épreuve de sauvetage académique** (modalités et attestation) et évolution concours, la réforme du bac (continuum bac-3/+3) : implications sur l'orientation, la (rencontre avec André CANVEL - HR)
- L'organisation des **30 ans de la C3D STAPS**
- La Mention complémentaire, le BTS Sport, ..., la diversification des filières menant aux métiers du sport ;
- L'invitation du COJO ;
- Des référents C3D pour porter les dossiers (comme vecteur de sensibilisation actives dans les composantes) ;
- le dossier Sécurité spécifique (PB).

Les propositions surlignées en jaune constitueront des temps forts du séminaire.

Compte-tenu des propositions d'ordre du jour, les accompagnateurs à solliciter sont prioritairement :

- les référents recrutement ParcoursSup dans les composantes (responsables Scolarités, directeurs administratifs ?),
- les référents professionnalisation.

La programmation du séminaire fera alterner des temps de débats, d'information, de sensibilisation et de production. Les plages de production porteront plus particulièrement sur le futur ParcoursSup et les référentiels formation (en vue de préparer les futures maquettes à partir de l'approche compétences – un vademecum STAPS à produire -, entrée possible par l'évaluation, relation matière / compétences). Les situations de travail restent à finaliser.





## Site C3D

Le site a reçu près de 11 000 visites depuis janvier. Les pages les plus regardées sont les suivantes :

- La carte des composantes STAPS en France (1538 vues)
- Les différents UFR et Départements STAPS (748 vues)
- Les fiches RNCP (466 vues)
- La Licence STAPS (462 vues)

Les différentes composantes sont invitées à vérifier les informations qui les concernent.

Les billets sont aussi fréquemment consultés :

- Capacités d'accueil en STAPS : Chat échaudé craint l'eau froide...(519 vues)
- Parcoursup : 2000 places supplémentaires en STAPS (439 vues)
- STAPS : 3200 places supplémentaires, 90 créations de postes (418 vues)
- 720 € pour « booster » son dossier Parcoursup (382 vues)

## CD5

Les présidents de conférence se sont rencontrés en présence de Yves Clot (CPU) le 5 avril à Paris, à propos de la mise en place de séminaires de formation des nouveaux directeurs. Un module initial prise de fonction est proposé (3/4 jours, 30/60 participants), qui pourrait être suivi de modules spécialisés (RH, budget, etc.). Nous lui avons fait remarquer que le format semblait un peu lourd, et que deux jours serait sans doute plus appropriés.

D'après Yves Clot, l'évolution des universités va faire évoluer les responsabilités propres des doyens, vers davantage de pouvoir. Un référentiel professionnel doit être établi par rapport à ses fonctions. Nous lui avons exprimé nos interrogations sur cette analyse, au vu de ce que nous pouvions analyser de l'évolution des universités autonomes.

La prochaine réunion se tiendra le 15 mai prochain.

## Convention STAPS Pharmacie

La convention entre la C3D et la Conférence des Doyens de Pharmacie a été signée le 17 avril, en présence de Paul Delamarche, de Vincent Alberti et de Bernard Muller pour la Conférence des Doyens de Pharmacie. Reconduction de la convention précédente, son objet est de promouvoir entre les deux communautés un partenariat pour la promotion de l'activité physique à des fins de santé. Elle comprend essentiellement la mise en place de cours communs selon les possibilités de chaque site. Certaines choses ont déjà été mises en place, notamment à Rennes et à Strasbourg.

Un comité de suivi de la convention est installé, dont le premier travail sera de faire un état des lieux de ce qui existe. Nous aurons à remettre à jour les référents APA-S de chaque UFR. L'idée est que ce comité se réunisse une fois par an et que ses conclusions soient évidemment transmises à chaque conférence. Le souhait est que ce comité soit restreint à 2 ou 3 personnes de chaque conférence. Paul Delamarche estime que la présence de Vincent Alberti serait importante. Pour pharmacie la personne référente sera le Pr Alain Gueiffier de l'université de Tours.

Par ailleurs, la signature de la convention avec la conférence de médecine est toujours reportée.



## L'organisation des CA

Ce point n'a pu être traité. Il sera repris dans un prochain CA à partir des préoccupations suivantes :

- Visio-conférence et présentiel,
- Lieu tenant compte des transports.

Le calendrier C3D 2018-2019 est à constituer pour être proposé lors du séminaire de juin.

## Décisions et actions à engager

- Courriel de présentation de l'ordre du jour du séminaire à adresser aux membres de la C3D  
⇒ Philippe M. prépare le courriel et l'adresse au plus vite.
- Dernière validation du fichier de classement des candidats Parcoursup et précisions  
⇒ Didier D. finalise et adresse le fichier pour la fin de la semaine.
- Bilan Parcoursup :  
⇒ Didier D. relance pour les postes et les capacités d'accueil effectives  
⇒ Jean-Paul D. fait un bilan des dispositifs Oui Si
- Préciser que le listing des inscrits suffira pour les besoins de l'enquête, demander au GAREF en précisant dans le questionnaire une question sur l'obtention du diplôme.  
⇒ Yannick V. prépare un mail à adresser à Cécile et dans les structures pour en pas passer par les instances de l'université.
- Gouvernance du sport - SAVE THE DATE : Poitiers le 1er juin  
⇒ Philippe M. adresse un courriel à Stéphane Bellard via Arnaud Guével pour solliciter sa participation à la journée du 1<sup>er</sup> juin
- Chargé de mission Professionnalisation : relecture du cahier des charges proposé par Yannick V. (Lionel, Aurélien, Jean-Paul, Michèle)  
⇒ Philippe M. prépare le courriel de relecture selon 3 niveaux : technique et partenarial ; politique ; lisibilité du document et sollicite Stéphane Bellard  
⇒ Recherche cabinet conseil : Guillaume P., Yannick V. (avec l'aide de Alain Ferrand de Poitiers)
- Rencontre COJO / STAPS : Hugues R. poursuit les relations avec Tony Estanguet et le COJO en vue d'une rencontre lors du CA de juin prochain
- Convention Fédération Française de Football : Lionel prend contact avec Jean-paul PÉRON en vue de l'organisation d'une rencontre C3D / FFF (et d'un missionnement officiel pour Jean-Paul)
- Questionnaire Recherche : relance de la part d'Aurélien P.
- UNESS : inviter Henry BENOIT à un prochain CA C3D, Aurélien P. prend contact
- Dossier Revue EPS : Didier D. précise le cahier des charges C3D
- Épreuve de sauvetage académique : Hugues R. adresse à Philippe M. le CR de la réunion de la semaine dernière.
- Séminaire de juin :  
⇒ Michèle prend contact avec Serge pour les bons de commande  
⇒ Philippe prépare une proposition d'ordre du jour (à partir des échanges en CA) à adresser au CA pour précisions et compléments